



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	24
Présents	18
Votants	21
Pouvoirs	3

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix décembre deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme LAUQUÈRE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE et M. ANDRÉ É.

POUVOIRS :

M. LAGOUTTE (pouvoir à Mme FAURE), Mme MOULHARAT (pouvoir à Mme RENAUD), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Edith TOULLIER est désignée secrétaire de séance.

Marché d'assurances : Attribution des contrats 2026-2031

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
- Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2124-2 et R.2124-2 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- Vu** la décision n°D48_25 en date du 30 avril 2025 portant recours à une assistance à la passation du marché public d'assurances confiée à la SAS Risk Partenaires ;
- Vu** le rapport d'analyse des offres établi par la SAS Risk Partenaires ;
- Vu** l'avis et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 décembre 2025 ;

Considérant que les contrats d'assurances de la collectivité arrivent à échéance au 31 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de la couverture assurantielle de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que la procédure d'appel d'offres ouvert, publiée le 21 juillet 2025, avec une date limite de remise des offres fixée au 19 septembre à 12 heures, a été régulièrement menée et que les offres retenues présentent le meilleur rapport qualité-prix au regard des critères de sélection fixés dans le règlement de la consultation ;



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les marchés publics d'assurances de la collectivité, allotis en six lots, pour la période 2026-2031 aux attributaires suivants :
- ✓ **Lot n°1 : Responsabilité Civile**
AREAS DOMMAGES (Intermédiaire : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES - PNAS) pour un montant de cotisation annuelle de **7 106,50€ TTC** ;
 - ✓ **Lot n°2 : Protection Fonctionnelle**
SMACL pour un montant de cotisation annuelle de **565,91€ TTC** ;
 - ✓ **Lot n°3 : Protection Juridique**
SOLUCIA SPJ (Intermédiaire : K'Ré) pour un montant de cotisation annuelle de **1 631,88€ TTC** ;
 - ✓ **Lot n°4 : Automobile**
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE pour un montant de cotisation annuelle de **10 945,62€ TTC** ;
 - ✓ **Lot n°5 : Dommages aux Biens**
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE pour un montant de cotisation annuelle de **18 989,92€ TTC** ;
 - ✓ **Lot n°6 : Risques Statutaires du personnel**
CNP (Intermédiaire WILLIS TOWERS WATSON) pour un montant de cotisation annuelle de **116 453,88€ TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que tous actes et pièces nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 16 décembre 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **19 DEC. 2025**
- Publiée le : **19 DEC. 2025**


Pascal SERRE
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

